

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET : Projet de Rénovation Urbaine de "Saint-Mauront" : 1ère répartition des crédits 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Saint-Mauront au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant total de 1 953 556 €, réparti comme suit :

- 368 456 € pour l'aménagement des voies Cardot, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1 116 532 € HT,
- 868 890 € pour l'aménagement de la place Arzial et des voiries en entrée de quartier, sur une dépense subventionnable plafonnée à 2 896 300 HT.
- 218 048 € pour la construction d'un équipement petite enfance, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1 743 396 € TTC,
- 11 534 € au titre de la communication-concertation, sur une dépense subventionnable plafonnée à 115 340 € TTC,
- 399 084 € pour la requalification d'espaces publics dans le noyau villageois, sur une dépense subventionnable plafonnée à 2 380 000 € HT,

- 87 544 € pour l'aménagement de 3 placettes dans le noyau villageois (RHI Guichard-Gaillard), sur une dépense subventionnable plafonnée à 593 259 €HT.

Ces actions seront engagées sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2008-10239J dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée